

Palestine

Solidarité

59

janvier 2017 | 3 €

Dans ce numéro

- 2** Recherche et développement : LE MILITAIRE EN EMBUSCADE
- 4** PALESTINE : l'avenir se joue aussi à Bruxelles
- 4** ENCADRÉ HORIZON 2020
- 7** ÉTIQUETAGE DES PRODUITS DES COLONIES : un pas en avant vers l'arrêt de l'importation
- 9-10** FICHE FORMATION
- 11** ISRAËL dans un processus de fascisation
- 13** 2017, année de tous les dangers ?
- 15** DEUX JEUNES ISRAËLIENNES REFUSENT de servir dans l'armée d'occupation
- 16** POUR UN ENGAGEMENT des collectivités locales françaises
- 17** MISSIONS SOLIDAIRES : à la rencontre des Palestiniens qui résistent
- 18** LE PROJET DE FORMATION PROFESSIONNELLE dans les camps de réfugiés de Chatila et de Borj el Barajneh
- 20** COMMENT LA RÉCUPÉRATION DE TEXTILES USAGÉS peut aider la Palestine
- 21** 3 000 NUITS, à voir absolument
- 22** LE « YES THEATRE » ou jouer c'est exister
- 24** ÉCHOS DU CONSEIL NATIONAL

Répondre au mépris du droit

La réponse des dirigeants israéliens à l'exigence de la communauté internationale de mettre fin à la colonisation et d'œuvrer pour une solution sous égide internationale a été du même ordre que la politique menée à l'encontre des Palestiniens : arrogance, mépris du droit et négation des droits nationaux du peuple palestinien.

L'initiative de Paris ? « Un procès Dreyfus moderne ». La résolution de l'UNESCO sur la judaïsation forcée de Jérusalem ? Un acte anti-sémite niant toutes relations entre Jérusalem, les juifs et le judaïsme, alors même qu'elle rappelait le lien entre la vieille ville et les trois religions monothéistes.

La résolution 2334 est vue comme le résultat d'un complot international visant Israël et les juifs. Israël n'avait pas l'habitude d'être rappelé à l'ordre, même timidement. Cela lui a permis de commettre des massacres à répétition contre la population de Gaza, d'étendre ses colonies et d'en construire d'autres au mépris de conventions qu'il a lui-même signées, de rationner l'eau pour les Palestiniens, de faire obstacle à leur liberté d'entreprendre et de mouvement, d'accroître la répression contre toutes les franges de la population palestinienne. Les enfants même n'y ont pas échappé, certains écopant de lourdes peines allant jusqu'à seize années de prison.

Les rapports d'ONG et d'institutions internationales qui décrivent la situation désastreuse se sont pourtant multipliés, les alertes lancées par les chefs de mission de l'Union européenne en poste à Jérusalem indiquent depuis longtemps ce qu'il faut faire pour mettre fin à cette situation. Les travaux des agences de l'ONU, dont le Conseil des Droits de l'Homme, ont, à de multiples reprises, condamné la politique israélienne mais Israël persiste et signe dans sa politique de nettoyage ethnique. Situation inédite qui s'explique par l'absence totale de sanctions ou de menaces de sanctions.

Les dirigeants israéliens qui avaient ces derniers temps essayé avec des moyens colossaux d'embellir leur image, ont semble-t-il, totalement abandonné ces tentatives de séduction au profit d'une confrontation directe avec l'ensemble de la communauté internationale. Ils envisagent maintenant l'annexion pure et simple de la Cisjordanie. Leurs atouts principaux sont l'adhésion d'une écrasante majorité d'Israéliens à leur politique et l'élection de Donald Trump qui leur a promis monts et merveilles après le 20 janvier 2017.

Cent ans après la déclaration Balfour, soixante-dix ans après le crime commis avec préméditation en se basant sur cette déclaration, cinquante ans après l'occupation israélienne de juin 1967, il est temps que la communauté internationale se réveille pour réparer au moins une partie des dégâts auxquels elle a elle-même participé.

Ceux qui ont misé sur la disparition de la question palestinienne de la scène internationale avec la situation dramatique dans laquelle est plongée la région, doivent comprendre que la question palestinienne demeure centrale. Ne rien faire pour la résoudre serait jeter de l'huile sur les braises des conflits qui embrasent la région et dont l'Europe paie déjà le prix.

Condamner et réaffirmer les principes ne suffit plus. Il faut sanctionner, car non seulement les dirigeants israéliens se moquent des paroles, mais, contre toute logique, ce sont eux qui brandissent les menaces de sanctions. On croit rêver !

Netanyahu et son équipe n'ont que mépris pour l'initiative diplomatique française. Ils l'ont déclaré en juin et décembre 2016, et à la veille du 15 janvier 2017. Il faut en tirer les conséquences. La France doit reconnaître l'État de Palestine dans les frontières de 1967 avec Jérusalem Est comme capitale, car, comme l'avait rappelé Laurent Fabius, « ce n'est pas une faveur, un passe-droit, mais un droit ».

Taoufiq Tahani

Recherche et développement : le militaire en embuscade

L'accord d'association UE-Israël signé en novembre 1995 quelques jours avant la tenue de la conférence euroméditerranéenne de Barcelone remplace l'accord de coopération du 20 mai 1975. Un accord global qui implique un approfondissement substantiel des relations entre UE et Israël. L'accord de 1995 comporte une nouveauté qui concerne l'intensification de la coopération scientifique et technologique. L'article 40 renvoie à un accord particulier qui ne nécessite pas de ratification parlementaire. L'UE et Israël ont alors négocié en 1996 un accord distinct pour permettre la participation d'Israël au 4^e programme de Recherche et développement. Israël est alors le seul pays non européen pleinement associé au programme UE de Recherche et développement. En 2014, Israël signe avec l'UE l'accord d'association au programme Horizon 2020 dont la dimension sécuritaire-militaire est indéniable. Comment en est-on arrivé là ?

Le domaine où la coopération entre l'Union européenne et Israël est la plus pernicieuse est sans doute celui de la recherche-développement. En vertu d'accords signés avec l'Union européenne, les centres de recherche où les industriels israéliens sont « admissibles à un financement au même titre que les entités des États membres ⁽¹⁾ ». Pour Israël, cette participation au programme de recherche européen lui permet de renforcer ses capacités militaires et sécuritaires. Pour l'Union européenne, le risque est que les technologies développées sur fond de crédits européens soient utilisées par Israël pour commettre des violations du droit international...

Pour favoriser la compétitivité de son industrie, l'Union européenne a mis en place depuis plusieurs décennies des programmes de recherche dotés d'importantes enveloppes financières. Or les industriels militaires sont de gros consommateurs de crédits de recherche. Certes, les questions militaires n'étaient pas jusqu'à présent directement de la compétence de la Commission européenne, mais depuis les attentats du 11 septembre 2001, l'Union européenne s'est impliquée de plus en plus dans ces domaines sous couvert de renforcer la sécurité. D'autant que nombre de technologies de ce secteur sont duales ou double usage, c'est-à-dire à la fois civil et militaire, comme, par exemple : les systèmes sans pilote (drones), la robotique, la nanoélectronique,

les technologies de l'information et de la communication (TIC), les détecteurs, le stockage de l'énergie, la photonique, les imprimantes 3D, la biométrie, etc. Le premier accord entre l'Europe et Israël a été signé en 1975. Depuis il a été complété par différents protocoles additionnels pour étendre son champ d'application et répondre aux nouvelles conditions résultant de l'élargissement de la Communauté en Union européenne. Et en 1996, un accord de coopération scientifique et technique entre l'Union européenne et Israël permet la participation d'Israël au Programme-cadre pour la recherche et le développement (PCRD) mis en place et financé par l'UE, qui lançait alors son 4^e PCRD.

Les pays non-membres de l'Union européenne impliqués dans le Programme-cadre pour la recherche et le développement doivent s'acquitter d'une cotisation pour avoir le droit de présenter un nombre illimité de projets dans un large éventail de domaines – allant de l'environnement à l'espace, en passant par la santé, le transport, les nanotechnologies, la communication, etc. – et contribuer au budget. Cette taxe est basée sur un ratio entre le PIB du pays et celui de l'Union européenne ⁽²⁾. Lorsqu'un de leurs projets est retenu, cela permet aux entités (centre de recherche, industriels du pays non-membre) de recevoir un financement pour le mettre en œuvre en participant à des plates-formes de coopération. Les représentants des pays associés ont également, sous certaines conditions, la possibilité de

(1) Cf. CORDIS (2009b) *FP7 Third Country Agreements : International instruments associating Third countries to FP7*.

(2) Cf. ISERD (2006), *Israel and the European Framework Programme for Research and Development, looking ahead the FP7 2007-2013*.

participer en tant qu'observateurs dans les comités et organes exécutifs du Programme-cadre. C'est notamment le cas pour Israël qui est coordinateur de plusieurs programmes... Le 7^e Programme-cadre, couvrant les années 2007 à 2013⁽³⁾, contient pour la première fois, un programme spécifique de projets concernant la sécurité doté de 1,4 milliard d'euros, soit 200 millions par an. La contribution financière d'Israël à ces projets a été à hauteur de 535 millions d'euros, mais en contrepartie, elle a reçu un financement de 840 millions d'euros! Sur les 87 projets de recherche en sécurité financés dans le cadre du 7^e Programme de l'Union européenne, Israël était impliqué dans 17 programmes et en a conduit 6⁽⁴⁾. On y retrouve les principaux centres de recherches et industriel de l'armement israélien comme Elbit, IAI (Israel Aerospace Industries), plusieurs laboratoires de l'Université de Tel Aviv...

Comme le souligne l'Iserd (*Israel-Europe Research and Development Directorate*), la direction interministérielle israélienne mise en place pour soutenir les projets israéliens financés par l'Union européenne, « *les chercheurs israéliens bénéficient non seulement d'une entrée dans le marché et la recherche européens, ils ont également accès à des projets et à la connaissance via des consortiums qui sont beaucoup plus grands que l'investissement réel d'Israël ou ses contributions financières. La mise en réseau avec des universités et des entreprises israéliennes est un avantage qui ne peut être ignoré*⁽⁵⁾ ».

Horizon 2020 est le 8^e Programme-cadre de l'Union européenne de recherche et développement couvrant la période 2014-2020 et doté d'un budget d'environ 80 milliards d'euros. Il se concentre sur les défis sociétaux auxquels l'Europe doit aujourd'hui faire face et qu'un État membre seul ne peut prétendre relever. Il vise à renforcer l'interdisciplinarité et la mise sur pied de nombreux partenariats public-privé couvrant l'ensemble de la chaîne de l'innovation : de la recherche fondamentale jusqu'à des activités très proches du marché et susceptibles de déboucher sur le lancement de prototypes ou de premières applications commerciales. Il faut d'abord noter que l'accord d'association d'Israël au programme 2020, signé le 8 juin 2014 exclut la possibilité, pour les entités établies ou actives dans les colonies israéliennes des territoires palestiniens, de percevoir un quelconque soutien financier de la part de l'Union européenne.

(3) http://cordis.europa.eu/home_fr.html

(4) "Security Co-operation between the EU and Israel", Quaker Council for European Affairs, Briefing Paper, octobre 2010, 14 pages. Disponible sur : <http://www.quaker.org/qcea/middle%20east/index.htm>

(5) Eva Rockman, *ISERD enhances access to European markets*. Voir : <http://www.iserd.org.il>

Outre cette précaution – élémentaire — une autre semble avoir été prise qu'il faut examiner de près. En effet Horizon 2020 intègre dans ses « Lignes directrices » une mise en garde contre un éventuel détournement de la recherche, recommandant de prendre des précautions (comme nommer un conseiller éthique indépendant ou un comité d'éthique) pour se prémunir contre cela. On pourrait penser que l'utilisation de fonds pour la recherche civile au profit d'une utilisation militaire fait partie des détournements possibles. Grave erreur d'interprétation! La Commission européenne, dans sa grande largeur d'esprit, a publié un guide⁽⁶⁾ qui justement expose les façons pour les entreprises de se servir du double usage pour diversifier leurs produits, d'une sphère (civile) à l'autre (militaire) et vice versa... De fait, la Coordination européenne des comités et associations pour la Palestine (CECP) a recensé 70 entreprises israéliennes engagées dans 212 projets dans le cadre de Horizon 2020 parmi lesquelles on retrouve, qui pouvait en douter? les principales industries d'armement israéliennes⁽⁷⁾. Ces dernières en devraient être exclues, si l'Union européenne respectait ses propres « lignes directrices ». « *Plusieurs mécanismes ont été mis en place pour éviter que les fonds de l'UE financent des activités qui pourraient être contraires au droit international* », répond la Commission, à une question d'un parlementaire européen à propos de l'éligibilité d'Israël compte tenu des différentes violations du droit international condamnées par de nombreuses résolutions des Nations Unies. Voilà la « grande » politique européenne : rappeler le droit et le violer en même temps...

Alors pourquoi, l'Union européenne continue-t-elle à soutenir Israël en lui fournissant l'accès à des programmes de la recherche publique financés par les contribuables européens? D'autant plus que Horizon 2020 sert de modèle pour la Commission européenne pour développer un nouveau programme de recherche spécifiquement dans le domaine militaire⁽⁸⁾ (en cours d'adoption). Dans quelle mesure l'UE osera-t-elle associer Israël pour lui permettre d'accroître ses capacités militaires contre un peuple pratiquement désarmé et occupé militairement en violation flagrante du droit international? ■

Patrice Bouveret et Bernard Ravenel

(6) Financement communautaire pour les biens et technologies à double usage. Guide d'accompagnement pour les régions et les PME, Commission européenne, juin 2015, 56 pages.

(7) <http://www.eccpalestine.org/israeli-participants-in-horizon-2020/>

(8) Pour en savoir plus : « Nouveau subventionnement de la recherche militaire • L'Union européenne doit sortir du "tout militaire" et agir pour la résolution des conflits! », cf. <http://www.obsarm.org/spip.php?article279>

Palestine : l'avenir se joue aussi à Bruxelles

L'AFPS est membre fondateur de la CECP, la coordination européenne des comités et associations pour la Palestine. Nous y participons activement et sommes actuellement membres du « board » (bureau) de cette coordination. À travers les actions et campagnes actuelles, nous dessinons ici les enjeux et les contours de notre action européenne.

Après l'agression israélienne de 2014 contre Gaza, la CECP avait conçu et mis en œuvre une campagne en plusieurs phases, d'octobre 2014 au printemps 2015, pour la suspension de l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël. Malgré le contexte encore bien présent de l'agression de l'été 2014, et malgré une construction soigneusement travaillée en plusieurs phases, cette campagne, si elle a permis certains acquis dont l'appel de 63 députés européens, n'a pas eu un écho suffisant pour faire bouger les lignes.

L'accord d'association et « Horizon 2020 »

La CECP a alors décidé de s'attaquer à des composantes bien identifiées de l'accord d'association, et tout particulièrement à la participation de sociétés militaires israéliennes au programme Horizon 2020 (voir encadré).

L'analyse qui a été menée par la CECP avec d'autres partenaires dont l'ONG palestinienne *Stop the Wall*⁽¹⁾ a mis en évidence la participation de plusieurs grandes sociétés militaires israéliennes dans des programmes d'Horizon 2020, notamment Elbit Systems et Israeli Aerospace Industry, dont les systèmes d'armes sont utilisés et testés contre la population palestinienne⁽²⁾. Le double usage (civil et militaire) n'étant pas vraiment interdit (voir encadré) et l'« évaluation éthique » des projets étant avant tout... une autoévaluation, pouvons-nous voir l'argent de la recherche européenne subventionner le système israélien d'oppression et d'agression contre les Palestiniens ? La réponse est clairement oui, et elle est particulièrement bien illustrée par deux projets : FLYSEC et LAW-TRAIN.

Le projet FLYSEC⁽³⁾, coordonné par Elbit Systems, est un projet de système intégré de sécurité dans les aéroports. Il inclut le « profilage ethnique » des passagers. Rien à voir, bien sûr, avec l'équipement des check points, et aucun problème éthique non plus du fait de l'usage du profilage ethnique !

(1) www.stophthewall.org/2016/12/21/2016-round-pressure-rises-against-eu-funding-israels-military-and-security-complex

(2) www.eccpalestine.org/wp-content/uploads/2016/03/H2020_paper2.pdf

(3) www.stophthewall.org/sites/default/files/Horizon%202020%20Flysec1.pdf

Horizon 2020

Horizon 2020 est le 8^e Programme-cadre de l'Union européenne pour la recherche et le développement, qui court sur une période de 7 ans de 2014 à 2020. Son budget sur cette période est d'environ 80 milliards d'euros. Israël participe depuis plus de 20 ans aux programmes-cadres de recherche et développement de l'Union européenne ; dans la période de 7 ans du programme précédent, les entreprises, universités, centres de recherche et organismes d'état israéliens ont participé à 1 626 projets, pour lesquels ils ont reçu un total de 876 millions d'euros de subventions européennes⁽¹⁾. Au 1^{er} janvier 2017, sur la base des dernières informations publiées⁽²⁾, la participation d'entités israéliennes (comme coordinateur ou comme participant) concerne 588 projets signés pour un total de subventions à recevoir de 354 millions d'euros.

Horizon 2020 est un programme d'appui à la recherche civile. Mais les règles en la matière sont particulièrement ambiguës, et la voie est ouverte au développement de technologies à double usage, « *pourvu que la recherche elle-même soit clairement centrée sur les applications civiles* »⁽³⁾⁽⁴⁾.

(1) <http://ec.europa.eu/research/iscp/index.cfm?pg=israel>

(2) <https://data.europa.eu/euodp/fr/data/dataset/cordish2020projects>

(3) http://ec.europa.eu/research/participants/data/ref/h2020/grants_manual/hi/ethics/h2020_hi_ethics-self-assess_en.pdf

(4) http://ec.europa.eu/research/participants/data/ref/h2020/other/hi/guide_research-civil-apps_en.pdf

Le projet LAW-TRAIN⁽⁴⁾, quant à lui, est destiné à développer des technologies pour unifier... les techniques d'interrogatoire ! Il est coordonné par l'université israélienne Bar Ilan avec la participation de la police nationale israélienne, dont le siège, pour faire bonne mesure, est à Jérusalem Est... Inutile de rappeler ce que subissent les Palestiniens arrêtés par l'armée ou la police israélienne. Devant le tollé suscité par ce projet, le Portugal a annulé sa participation, et les étudiants de l'Université catholique de Louvain ont manifesté, mais la justice fédérale belge et la Guardia Civil espagnole

(4) www.eccpalestine.org/wp-content/uploads/2016/10/LAWTRAINEU.pdf



Au cœur de la machine européenne

Liberté d'expression et droit au boycott, interdiction des produits des colonies

La campagne BDS est une référence essentielle pour la CECP, qui travaille souvent en relation avec le BNC (*Boycott National Committee*) palestinien, dont la coordination européenne est membre observateur de la CECP.

La CECP a été alertée par les attaques contre le droit au boycott particulièrement en France, et a pris l'initiative d'une lettre à la Commission européenne, en mai dernier, cosignée par 358 organisations de toute l'Europe. La réponse, très claire, de Federica Mogherini en tant que vice-présidente de la Commission européenne, a été un soutien sans ambiguïté à la liberté d'expression, dont l'appel au boycott fait partie⁽⁵⁾. Sa réponse à une question parlementaire a confirmé de ma-

en font toujours partie, ainsi que l'université de Louvain et différentes sociétés privées (Espagne, Portugal, Autriche)

Compte tenu du caractère totalement inopérant des évaluations éthiques, et de l'acceptation dans les faits des recherches à double usage, la campagne menée par la CECP vise à exclure les sociétés militaires israéliennes de tout projet financé par Horizon 2020. Dans un premier temps, il s'agit de geler tout nouveau projet avec ces sociétés, et de lancer une véritable évaluation des projets en cours. Les actions ont été multiples en 2015-2016 : lettre à l'Union européenne, audition publique au Parlement européen, questions parlementaires. Elles se poursuivront en 2017, année au cours de laquelle une évaluation à mi-parcours du programme Horizon 2020 est prévue par l'Union européenne.

Cette campagne sur le programme Horizon 2020 s'inscrit dans l'action plus globale de la CECP sur la suspension de l'accord d'association : nous savons que c'est une action de long terme, qu'il faut nourrir d'éléments précis, de vigilance par rapport aux Conseils d'association à venir, d'un travail patient auprès des parlementaires et des différents niveaux de décision de l'Union européenne pour montrer que c'est possible. C'est une revendication qui sera régulièrement rappelée (notamment dans l'appel pour 2017, voir plus loin), et nous devons nous tenir prêts à accélérer dès que l'occasion se présentera.

nière encore plus claire cette position⁽⁶⁾. C'est un soutien important dans nos combats en France pour la liberté d'expression, notamment dans les recours qui ont été déposés auprès de la Cour européenne des Droits de l'Homme contre les arrêts de la justice française.

La CECP cherche également à étendre au niveau européen la campagne « *Made in Illegality* » pour l'interdiction des produits des colonies. Née en Belgique à l'initiative de la plateforme d'ONG CNCD 11.11.11, cette campagne a été reprise par la Plateforme française des ONG pour la Palestine, et son extension à d'autres pays est envisagée. C'est ici l'approche par les différents États membres qui est privilégiée, en complément aux initiatives de la Commission européenne qui ont permis la « notice interprétative » sur l'étiquetage et la généralisation des « recommandations aux entreprises ».

Enfin la CECP se fait régulièrement le porte-voix de campagnes BDS qui concernent différents plusieurs pays européens, dont la campagne sur la société de sécurité G4S (qui ne concernait pas la France).

(5) www.france-palestine.org/Federica-Mogherini-ecrit-a-la-Coordination-europeenne-des-comites-et?var_mode=calcul

(6) www.france-palestine.org/La-Commission-Europeenne-prend-clairement-position-pour-le-droit-au-boycott

Les « lobby days », au cœur de la machine européenne

En complément du travail quotidien mené par sa coordinatrice, la CECP se mobilise tous les ans pour ses « lobby days »⁽⁷⁾, en octobre-novembre, pour porter ses messages auprès des parlementaires européens, du Conseil européen (notamment la commission Maghreb-Machreq), de la Commission européenne et des représentations nationales auprès de l'Union européenne. C'est un travail qui est appelé à se développer plus largement tout au long de l'année. Il est aussi instructif pour celles et ceux qui s'y impliquent, qui découvrent tout le chemin à parcourir et les freins à lever.

Cette année, nos *lobby days* étaient centrés sur la campagne Horizon 2020, la question des défenseurs palestiniens des droits de l'Homme arrêtés et détenus par Israël, et l'annonce de notre campagne 2017 dont la demande de suspension de l'accord d'association.

La campagne 2017

Toutes les organisations membres de la CECP, dont bien sûr l'AFPS, sont impliquées dans leur propre campagne sur l'année 2017.

De ce fait, la campagne de la CECP sera avant tout une campagne « chapeau ». Un appel commun a été mis au point et proposé à la signature des organisations dans tous les pays membres de l'Union. Il devrait être publié courant janvier. Un logo commun, une page internet pour donner de la visibilité aux actions des différents membres, sont en préparation. Un événement au Parlement européen fait également partie de nos projets pour cette campagne 2017.

Et maintenant ?

Il faut d'abord rappeler que l'Union européenne a su, dans le passé, prendre des initiatives fortes comme celle de

(7) Le terme « lobby », dans la culture anglo-saxonne, n'a pas la connotation systématiquement négative qu'il a dans la langue française. Il s'agit ici de s'organiser pour que nos messages soient entendus par les responsables politiques.

reconnaître l'OLP bien avant que les États-Unis ne le fassent, ou exercer de réelles pressions sur Israël pour la protection des droits des Palestiniens. C'est, par exemple, une intervention de l'Union européenne qui a permis la réouverture des universités palestiniennes fermées par Israël pendant la première Intifada⁽⁸⁾.

La dilution de son rôle politique, malgré une présence économique très importante, a été l'effet d'une double logique : l'entrée dans l'Union de nouveaux États qui, en réaction à l'ancienne URSS, ont systématiquement aligné leurs positions sur celle des États-Unis, et la mainmise des États-Unis sur le processus d'Oslo, vis-à-vis duquel l'Union européenne s'est principalement cantonnée dans un rôle de facilitateur économique : c'est d'ailleurs dans cette logique qu'a été signé l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël.

Aujourd'hui, le processus d'Oslo s'est transformé en processus de colonisation et d'annexion du territoire palestinien, et l'arrivée au pouvoir de Trump, soutien déclaré de la colonisation, disqualifie les États-Unis dans le rôle d'arbitre qu'ils n'ont d'ailleurs jamais su tenir. L'initiative française, malgré ses limites, permet de promouvoir une implication internationale multilatérale, à l'opposé des sempiternelles « négociations directes » sans cadre régulièrement avancées par Israël, ou du bien triste « quartet⁽⁹⁾ ».

L'Union européenne saura-t-elle se saisir de cette occasion pour reprendre un rôle politique actif pour une résolution de la question israélo-palestinienne qui soit conforme au droit ? L'année 2017, qui nous rappelle la responsabilité du continent européen dans ce que vivent aujourd'hui les Palestiniens, sera de ce point de vue décisive. ■

Bertrand Heilbronn

(8) Rappelé par Isabelle Avran dans <https://www.monde-diplomatique.fr/carnet/2009-06-25-UE-Israel>

(9) Créé en 2002 pour superviser les efforts de paix au Proche-Orient, le quartet est composé des États-Unis, de la Russie, de l'Union européenne et des Nations Unies. L'Union européenne y est représentée par Federica Mogherini. Tony Blair, qui a été l'envoyé spécial du quartet de 2007 à 2015, a largement contribué à le disqualifier...

Étiquetage des produits des colonies : un pas en avant vers l'arrêt de l'importation

Près d'un an après la Commission européenne, le Ministère de l'économie et des finances se décidait enfin le 24 novembre dernier à publier un avis aux opérateurs économiques sur l'étiquetage des produits des colonies israéliennes ⁽¹⁾.

Que dit cet avis en substance ? Il reprend l'avis de la Commission européenne du 11 novembre 2015 ⁽²⁾ et indique que les produits alimentaires issus des colonies israéliennes doivent être étiquetés « colonie israélienne », lorsque la réglementation européenne impose l'indication de l'origine (fruits et légumes frais principalement) ou lorsque cette mention est volontaire. Cet avis n'est pas un texte réglementaire ; il vient seulement préciser comment interpréter les règlements de l'Union européenne. En particulier, il est restrictif par rapport à ces règlements puisqu'il ne concerne que les produits alimentaires. Cette restriction n'est, semble-t-il, pas le fruit d'une volonté du gouvernement, ni de la DGCCRF (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes), l'administration en charge de la rédaction de l'avis. Il faut plutôt en chercher la raison dans la façon dont la DGCCRF est organisée, par types de produits et d'activités. Or, c'est son bureau « Nutrition et information sur les denrées alimentaires » qui a rédigé l'avis. L'avis ne couvre donc pas les cosmétiques pour lesquels l'étiquetage de l'origine est obligatoire, ni tous les autres produits lorsque l'étiquetage de l'origine est volontaire mais ne doit pas tromper le client. Cela n'empêche que la réglementation est tout aussi contraignante sur ces points.

Au-delà de ces détails techniques, ce qui est important c'est la portée politique de l'avis. Il signifie un engagement du gouvernement français à appliquer l'étiquetage différencié des produits des colonies israéliennes demandé par la Commission européenne. Israël, qui a immédiatement protesté ⁽³⁾, ne s'y est pas trompé. Une première conséquence en est que les enseignes de distribution sont maintenant au pied du mur. Jusqu'à présent, elles se retranchaient derrière

l'absence de directive du gouvernement français pour ne pas appliquer la réglementation européenne. Désormais, soit elles jouent le jeu et elles étiquettent les produits des colonies comme tels ; les consommateurs pourront donc choisir en connaissance de cause et on ne peut pas dire que ce sera très glorieux pour l'image de marque des enseignes... et nous ne manquerons pas de le dénoncer devant les magasins, avec un très probable résultat positif comme nous l'a montré l'expérience anglaise. Soit elles profitent de l'opportunité pour arrêter l'importation des produits des colonies israéliennes. C'est cette seconde alternative que nous venons de leur proposer dans un courrier récent. C'est ce qui nous fait dire que cet avis est une victoire et un point appui pour l'arrêt de l'importation des produits des colonies.

Sans fausse modestie, nous pouvons affirmer que l'AFPS a contribué de façon importante à cette victoire. C'est le résultat de toutes les mobilisations sur le terrain, en particulier de nos journées nationales d'action et aussi des démarches de nos groupes locaux auprès des DDPP (Directions départementales de la protection des populations), suite aux repérages effectués dans les magasins. C'est aussi le résultat de la dizaine de questions écrites posées sur le sujet par des députés au gouvernement. C'est enfin le résultat du travail constant d'interpellation que nous avons mené au niveau national auprès des enseignes de distribution, du gouvernement et de la DGCCRF.

Ceci étant dit, la campagne est loin d'être terminée et nous avons encore une bataille difficile à mener. Tout d'abord, il va falloir se battre pour que l'avis soit appliqué, car pour l'instant, il n'a pas été repéré un seul produit étiqueté « colonie israélienne » en France. Par contre, il y a toujours des produits étiquetés « Israël » et on sait très bien qu'une partie importante d'entre eux, notamment des fruits et légumes, viennent des colonies. Les exportateurs israéliens se sont préparés à cette situation, et comme certains le font déjà, ils vont chercher à camoufler l'origine réelle des produits. Or, prouver qu'il y a tricherie est difficile. Pour le faire, on peut s'appuyer sur les factures des fournisseurs mais si

(1) https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000033464109

(2) [http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52015XC1112\(01\)&from=FR](http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52015XC1112(01)&from=FR)

(3) http://www.lexpress.fr/actualite/monde/proche-moyen-orient/israel-critique-la-france-sur-l-etiquetage-des-produits-des-colonies_1854169.html



Un exemple d'étiquetage trompeur

les fournisseurs ne sont pas les importateurs, ils n'ont pas l'obligation d'indiquer le lieu précis de production. Il faut donc remonter jusqu'aux importateurs qui eux ont cette obligation, notamment vis-à-vis des douanes. En effet, les douanes ont les codes postaux des colonies israéliennes, et elles taxent les produits qui en sont issus différemment de ceux qui viennent du territoire israélien et qui relèvent de l'accord d'association UE-Israël. Et même cela n'est pas une garantie absolue car les exportateurs israéliens, lors du conditionnement notamment, peuvent tricher. C'est pourquoi l'aide d'organisations comme *Who Profits* qui peuvent enquêter sur place est précieuse. Pour autant en France, l'administration qui doit effectuer le contrôle de l'étiquetage, la DGCCRF et ses antennes dans les départements les DDPP, est encore loin de s'être donné tous les moyens pour contrôler efficacement l'application de la réglementation européenne.

C'est pourquoi il est important que nos groupes locaux continuent et multiplient les actions consistant à traquer les produits étiquetés « Israël » dans les magasins et, lorsqu'ils en trouvent, à écrire systématiquement à la DDPP concernée. Celle-ci, même si elle cherche à effectuer sérieusement son travail, se heurte parfois à des difficultés, notamment de compétence territoriale. Ainsi, le groupe AFPS d'Agen avait saisi la DDPP du Lot-et-Garonne, qui s'appelle en fait DDCSPP (CS pour Cohésion Sociale), à propos de la présence de dattes étiquetées « Israël » dans un magasin. La DDCSPP a fait son travail en ne se contentant pas de déclarations du fournisseur mais en remontant jusqu'à l'importateur, qui est à Marseille. Elle a alors demandé à la DDPP des Bouches-du-Rhône de mener une enquête approfondie

sur l'importateur. Nous ne connaissons pas le résultat de l'enquête mais cet exemple montre la difficulté de la tâche. Ce genre de constat nous a amenés à écrire de nouveau à la DGCCRF pour qu'elle porte ses efforts de contrôle sur les importateurs.

Maintenant, l'étiquetage n'est pas une fin en soi mais un moyen pour obtenir l'arrêt de l'importation des produits des colonies. Le plus simple serait d'obtenir que le gouvernement ou l'Union européenne interdise l'entrée de ces produits, comme cela a été fait pour les produits de Crimée, suite à l'annexion de la province par la Russie. C'est peut-être le plus simple mais pas le plus facile dans le contexte politique français actuel. La campagne électorale qui va nous occuper jusqu'à juin 2017 sera l'occasion d'interpeller les candidats sur la question.

Il est une autre piste qui peut être plus efficace, celle des enseignes de distribution, pour qu'elles arrêtent volontairement d'importer des produits des colonies israéliennes. Cette piste a réussi en Grande-Bretagne. Pourquoi ne réussirait-elle pas en France ? Mais il est un facteur décisif pour cela : la mobilisation citoyenne. C'est pourquoi il faut multiplier les actions de repérage dans les magasins et lorsque l'on trouve des produits étiquetés « Israël », il est nécessaire de demander systématiquement des explications au directeur et le retrait des produits, s'il n'a pas la preuve qu'ils viennent du territoire israélien. Il faut aussi demander que cette exigence remonte à la direction générale de l'enseigne. Plus il y aura de demandes qui remonteront, plus nous aurons des chances d'être entendus lorsque nous l'interpellerons. ■

Guy Perrier

Instrumentalisation de la question palestinienne

L'AFPS est une association laïque qui défend les droits des Palestiniens : nous ne privilégions ni n'ostracisons aucune religion. Notre engagement pour la Palestine est basé sur la défense du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et sur la défense des droits humains de manière générale : notre combat est intimement lié à la lutte contre toutes les formes de racisme. Nous ne pouvons donc accepter que certains utilisent la question palestinienne pour des visées racistes, qu'elles soient islamophobes ou antisémites. Mais, pour mener à bien notre combat, nous devons accepter d'affronter la complexité des choses... sous peine de tomber dans un discours purement moralisateur qui aurait toutes les « chances » d'être inefficace !

L'expérience militante du GL de Rennes a montré qu'une présence de l'AFPS dans les quartiers populaires, avec des discussions, était nécessaire et productive et que cette présence devait prendre en compte à la fois notre expérience de terrain en Palestine mais aussi la réalité sociale de ces quartiers s'il l'on voulait avoir des chances d'être entendus.

Instrumentalisation par les défenseurs de la politique israélienne

Tous les rapports le montrent, on peut globalement affirmer que la « pensée antisémite » a très largement diminué dans la société française, bien qu'il reste incontestablement une certaine forme d'antisémitisme « irréductible » (dont on a un peu trop tendance à oublier qu'il est porté par une bonne partie de l'extrême droite bien blanche) et bien que, selon des sondages, la population ait un sentiment inverse (ce n'est sans doute pas sans lien avec le traitement médiatique qui lui est accordé).

Le discours tenu par les instances dites représentatives de la communauté juive prétend que l'antisémitisme serait en plein essor et « viscéral » chez les Musulmans, la situation au Proche-Orient n'étant finalement qu'un « prétexte ». En même temps, ces mêmes instances dénoncent l'antisémitisme... en brandissant des drapeaux d'Israël et des portraits de ses dirigeants ! Pour les défenseurs inconditionnels de la politique israélienne, critiquer Israël serait donc aujourd'hui faire acte d'antisémitisme. Et ce que certains appellent « le nouvel antisémitisme » serait une émanation des « jeunes des quartiers » antisionistes donc antisémites.

Admettre une corrélation entre des pics d'antisémitisme

et les événements du Proche Orient, c'est conférer à ce racisme anti-juif un caractère conjoncturel et se donner les moyens de le combattre par un discours politique. Un impératif pour cela : accepter de reconnaître le caractère colonial de la politique israélienne. Hannah Arendt refusait le mythe d'un antisémitisme éternel, a-historique et plaidait pour l'acceptation « *de toute discussion du problème en terme spécifiquement historique* ». Aujourd'hui, il s'agit le plus souvent d'un antisémitisme de l'ignorance qui confond le Juif français avec les dirigeants d'Israël dont il serait forcément complice. Parallèlement, on connaît les traitements politique et médiatique de deux poids deux mesures concernant la situation internationale : de quoi alimenter la théorie du « complot ».

Instrumentalisation par des gens se prétendant antisionistes

Force est de constater un lien entre certains slogans et actes antisémites et les événements du Proche-Orient⁽¹⁾ et une instrumentalisation, par certains, de la cause palestinienne pour alimenter l'antisémitisme. C'est totalement inacceptable en soi, de plus cela détourne une partie de la population, potentiellement sympathisante, d'un réel soutien à la Palestine et nuit gravement à sa cause. Mais, lutter efficacement contre ce phénomène, implique de bien comprendre le terreau sur lequel il prend racine.

Quelle(s) réponse(s) ?

Concernant en particulier certains jeunes des quartiers populaires, il serait contre-productif, au nom de la lutte contre l'antisémitisme, de les condamner de manière rédhibitoire, en minimisant le mal-être de certains qui, par quête de dignité et de reconnaissance, s'identifient aux Palestiniens sur des bases erronées. Il s'agit au contraire de reconnaître, en préalable, les injustices sociales, les discriminations, les violences policières dont ils sont victimes (NB : la probabilité d'être contrôlé par la police est de 4 à 11 fois plus forte si l'on est perçu comme « noir », de 3 à 13 fois si l'on est perçu comme « arabe », par exemple) et de le leur dire afin de pouvoir ouvrir sereinement le débat : seul un regard global et rationnel peut permettre de sortir du cadre ethnico-religieux, terrain privilégié par

(1) Répression de la deuxième intifada, blocus et bombardements de Gaza, agression israélienne au Liban, attaque du Mavi Marmara, etc.

certaines idéologies. Ce qui est en question est bien de provoquer des rencontres solidaires sur le plan national et international en resituant les responsabilités politiques.

Comme l'a écrit Pascal Boniface : « *Ce qui dresse les uns contre les autres, ce n'est pas d'évoquer la réalité, c'est de ne pas s'indigner de la même façon en présence de faits répréhensibles comparables, mais de graduer son indignation en fonction de l'identité de la victime. Ce qui dresse les uns contre les autres, c'est d'agir comme si tous les Français n'étaient pas égaux et n'avaient pas droit à la même protection ni à la même solidarité. Demander l'égalité de traitement entre tous les Français, ce n'est pas les dresser les uns contre les autres mais les rassembler* ».

On peut dire la même chose sur le plan international. Maxime Rodinson écrivait en 1967 : « *On n'arrivera pas à la paix en disant aux Arabes qu'ils ont le devoir d'applaudir leurs conquérants parce que ceux-ci sont européens... développés, révolutionnaires ou socialistes, encore moins parce qu'ils sont tout simplement juifs* ». On n'arrivera pas plus à convaincre les jeunes d'origine arabo-musulmane en leur répétant à l'envi qu'ils doivent applaudir Israël parce qu'il représenterait la démocratie et la modernité dans un monde arabe irrémédiablement inculte et fanatique. On n'offrira aucun barrage à l'antisémitisme en excusant systématiquement, ou pire en soutenant la politique d'épuration ethnique et de colonisation israélienne.

Le temps doit être à l'action commune contre les discriminations

Pour lutter contre l'antisémitisme, il est indispensable d'entendre les revendications des personnes discriminées, même si elles sont parfois instrumentalisées. Il faut leur donner acte qu'il n'y a pas de justice sociale en France, qu'une partie de la population est victime de discriminations racistes, qu'il y a une politique de deux poids deux mesures au plan international, que les puissances occidentales ne se sont pas départies d'un positionnement néocolonial sur le reste de la planète. Il est important de comprendre que la majorité des griefs des jeunes des quartiers dénote une réelle prise de conscience des problèmes, mais que c'est l'analyse des responsabilités qui est mauvaise et qu'aucune perspective politique n'est avancée pour en sortir, que ce soit sur le plan national ou sur le plan international.

Ainsi Alain Soral par exemple, qui a une influence particulièrement néfaste, dénonce « le système » mais se garde bien de proposer des perspectives politiques. Cela lui permet de ratisser large, côté musulman comme

côté catholiques intégristes, jeunes déçus par la gauche ou nazillons d'extrême droite. Celui-là même qui prétend dénoncer le « *judaïsme financier gouverneur de la planète* » est parfaitement intégré dans la recherche du profit, tout comme son ami Dieudonné. Il faut dire et répéter qu'ils font de leur antisémitisme un réel fond de commerce : abonnements payants, boutiques, maisons d'édition, etc. Important également de démontrer l'incohérence de leur argumentation dans tous les domaines : eux qui dénoncent le « *complot juif mondial* » qui « *noyauterait tous les circuits d'information* »... sont les premiers à se servir de Google et des réseaux sociaux ! D'ailleurs ils ne sont que là, en matière de solidarité : absents des mouvements sociaux, absents des luttes contre le racisme ou pour les migrants, absents de la solidarité concrète avec la Palestine !

Responsabilité morale et politique

La défense des droits des Palestiniens nous place dans une posture de responsabilité morale, « civique », particulière. Notre façon de l'appréhender a des conséquences directes sur notre propre société. L'approche du conflit israélo-palestinien est, pour une part, révélatrice des représentations et des rapports de forces existant dans la société française : appréhension de notre histoire coloniale, de la notion d'identité, de la place des religions dans la société, des valeurs référentielles (démocratie, laïcité...), de l'islamophobie – on parle désormais de « *ennemi intérieur* » –, du rôle des médias, etc. D'autre part il faut distinguer le plan de la politique de celui des conflits religieux. La critique fondamentale des choix politiques des gouvernements israéliens ne doit concerner ni toute la population du pays ni sa culture. Toute autre attitude aboutirait à renforcer les positions du pouvoir israélien.

Parce que la question palestinienne renvoie aux valeurs universelles, parce qu'elle peut rassembler des personnes d'horizons politiques, associatifs, culturels, religieux divers, elle peut aussi constituer un facteur de cohésion sociale en France et l'aider à se redéfinir.

Joëlle Couillandre

Bibliographie

- « *La galaxie Dieudonné, pour en finir avec les impostures* » (M. Briganti, A. Déchot, JP. Gautier), éditions Sylepse
- « *Le système Soral, enquête sur un facho business* » (R. D'Angelo, M. Molard), éditions Calmann-Lévy
- « *Une parole juive contre le racisme* » (UJFP), éditions Sylepse

2017, année de tous les dangers ?

Cette année 2017 est celle de trois rappels dramatiques de l'histoire. 1917 avec la déclaration Balfour par laquelle le gouvernement de Sa Majesté britannique donne son aval au mouvement sioniste pour disposer d'une terre sur laquelle il n'a évidemment lui-même aucun titre de souveraineté. 1947 avec le plan de partage de la Palestine qui va ouvrir la voie à la Nakba et, un temps, effacer jusqu'au mot « Palestine ». 1967 qui sera celle de l'occupation par Israël de l'ensemble de la Palestine historique et du Golan syrien, celle du début d'une nouvelle colonisation qui nous mène à la situation actuelle.

Elle est aussi celle de l'arrivée à la Maison Blanche d'un personnage incontrôlable entouré d'individus figurant parmi les soutiens les plus farouches de la colonisation. Et qui s'est empressé de rassurer Netanyahu après le vote de la résolution 2334 du Conseil de sécurité en lui disant « *Reste fort Israël, le 20 janvier approche* ».

C'est dire que nous n'aurons guère le loisir, si même nous l'avions envisagé, d'être dans la commémoration. Cette année 2017 sonne pour nous comme une invitation à oser regarder le passé en face pour amener à en tirer les leçons. Les drames du passé ne sont pas destinés à être ressassés, mais nous chercherons à ce que leurs enseignements éclairent une année forte d'action et d'intervention politique.

Quelle est en effet aujourd'hui la situation en Palestine ? Tous les clignotants sont au rouge. Les GL qui ont organisé récemment des missions l'ont constaté : les Palestiniens paient un très lourd tribut à l'occupation. Durant l'année 2016, les forces d'occupation israéliennes ont arrêté 6635 personnes dont 1384 mineurs âgés de 11 à 18 ans. On a dénombré 1704 mesures de détention administrative dont 623 concernant de nouveaux cas. Un rapport de *Human Right Watch* a établi que depuis octobre 2015 les appels de responsables israéliens aux exécutions extrajudiciaires de Palestiniens suspects se sont multipliés.⁽¹⁾

Des données à mettre en parallèle avec le jugement d'Elor Azaria, le soldat franco israélien qui avait froidement achevé un blessé à terre et avait été courageusement filmé par un volontaire de B'Tselem. Le tribunal militaire de Jaffa l'ayant déclaré coupable d'homicide, Netanyahu,



avant même le prononcé de la peine, a annoncé son soutien à sa demande de grâce et 70 % des Israéliens interrogés disent aussi la soutenir. Cela en dit long sur la victimisation et l'arrogance dans laquelle s'enferme une société israélienne déboussolée et profondément contaminée par l'occupation et la colonisation. Une société qui veut fermer les yeux et ignorer la réalité palestinienne.

Un autre éclairage de la situation sur le terrain nous est fourni par le rapport annuel de l'OCHA (Organe des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires). Il fait le constat qu'Israël a démoli (ou contraint leurs habitants à démolir par eux-mêmes) 1089 structures d'habitation ou de travail, soit le double des destructions de l'année 2015. Elles ont entraîné le déplacement forcé de 1593 Palestiniens et affecté les moyens de subsistance de plus de 7000 autres.

Et bien entendu, sans doute plus frappants encore, l'accélération sans précédent de la colonisation et les moyens juridiques mis en œuvre pour neutraliser toute velléité de la Cour suprême d'y faire obstacle dans le cas de confiscations de terres reconnues comme ayant des propriétaires palestiniens. C'est évidemment ce contexte, produit d'une politique délibérée d'éviction et de dépossession, qui a joué pour l'adoption de la résolution 2334 le 23 décembre et décidé, mais bien tard, Obama à ne pas utiliser l'habituel veto. On y a vu, sans doute à raison, une réponse à l'immixtion grossière de Netanyahu dans les affaires intérieures américaines en même temps qu'un beau caillou dans la chaussure du futur président. Mais le résultat est là : pour la 1re fois depuis 1980 une résolution du Conseil de sécurité condamnant la colonisation en rappelant le droit.

Alors certes, ce vote n'aura pas de conséquences pratiques sur le terrain, mais ce rappel du droit est un point d'appui pour toutes celles et ceux qui n'acceptent pas l'instauration de la loi de la jungle à l'échelle de la planète. Nous nous félicitons de ce que la France ait soutenu et voté cette résolution que le Président égyptien, le sinistre général Sissi avait cru pouvoir remiser aux oubliettes pour complaire à son futur maître Donald Trump.

C'est maintenant qu'elle doit prendre les moyens d'en assumer les conséquences. La Conférence de Paris du 15 janvier, dénoncée comme une ingérence par les dirigeants israéliens, n'y suffira pas. La résolution onusienne après avoir exigé « *d'Israël qu'il arrête immédiatement et complètement toutes ses activités de peuplement dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem - Est [...] demande à tous les États [...] de faire une distinction, dans leurs échanges en la matière, entre le territoire de l'État d'Israël et les territoires occupés depuis 1967* ».

Cela vaut donc pour la France qui, en somme, se le demande à elle-même. À nous de la prendre au mot. Nous nous sommes félicités de la parution au journal officiel de l'avis faisant obligation d'un étiquetage différencié pour les produits issus des colonies (voir pp.7-8). Pour autant

l'interdiction d'entrée sur le marché français de ces produits est la vraie réponse politique à la hauteur des attendus de la résolution.

De même il serait complètement aberrant que des entreprises françaises puissent être parties prenantes à des projets de colonisation. C'est pourtant le cas, comme cela a été montré dans le dernier Pal Sol, avec Alstom, CNA et Egis rail. Le gouvernement ne va pas pouvoir continuer à dire la colonisation illégale dans les instances internationales et regarder ailleurs quand des entreprises, dont certaines à participation publique, sont en situation de participer directement à cette colonisation.

Voilà matière à interpeller nos responsables politiques en posant cette exigence de cohérence. À nous de le faire dès aujourd'hui en rappelant la nécessité de sanctions politiques dont au premier chef la suspension de l'accord d'Association UE-Israël pour violation des droits humains tel que stipulé dans son article 2. ■

Jean-Paul Roche

(1) <https://www.hrw.org/fr/news/2017/01/02/israel/palestine-des-responsables-israeliens-ont-encourage-les-forces-de-lordre>

Israël dans un processus de fascisation

En Israël, différentes lois mettant gravement en cause la démocratie et le droit international ont été adoptées depuis cet été.

Loi dite « de transparence des ONG »

Le 11 juillet 2016, le parlement israélien adoptait une loi dite « de transparence des ONG » obligeant les organisations israéliennes à préciser l'origine de leurs donations si plus de la moitié provient d'États autres qu'Israël

« *La loi entend s'occuper du phénomène des ONG qui représentent des intérêts étrangers d'États étrangers, tout en agissant sous le couvert d'organisations locales cherchant à servir les intérêts du public israélien* », est-il écrit en préambule. De fait, le but initial est de délégitimer et de réduire les moyens de revendication des organisations dont les activités dérangent la majorité politique actuelle.

Ce projet de loi ne concerne pas les financements étrangers émanant de fonds privés sinon elle toucherait aussi les organisations qui participent à l'occupation et la colonisation de la Cisjordanie et de Jérusalem, organisations

largement financées par l'extérieur et en particulier par des fonds provenant des USA. Le chef de l'opposition israélienne Isaac Herzog a ainsi affirmé que la nouvelle loi constitue « *les bourgeons du fascisme qui fleurit en Israël* ».

La vraie menace pour la démocratie israélienne n'est pas simplement cette loi, mais le climat d'hostilité dont elle est le symptôme. Tout est permis : publier les numéros de téléphone de membres de familles de salariés d'ONG et inciter à leur harcèlement, diffuser des photos de militants sur internet dans le cadre de campagnes de diffamation... Cette loi qui s'en prend à l'engagement en faveur du renforcement de la démocratie et de la promotion des droits de l'homme des gouvernements européens aurait dû être reçue comme une insulte par les gouvernements européens. On attend encore des réactions à la hauteur de l'attaque qui les vise directement!

Loi permettant d'exclure un député du parlement

Au mois de juillet 2016 également, le Parlement israélien a adopté une loi proposée par le Premier ministre israélien Benyamin Netanyahu permettant l'éviction de députés de la Knesset. Le texte permet d'exclure tout député qui « se livre à des incitations au racisme ou qui soutient la lutte armée contre l'État d'Israël ». Les députés arabes, rejoints par l'opposition de gauche, l'accusent de viser directement leur communauté.

Le président Reuven Rivlin, qui ne dispose que de pouvoirs symboliques, avait affirmé il y a quelques mois qu'on ne pouvait pas permettre au Parlement « dont les représentants sont choisis par le peuple, de remettre en cause à sa guise le choix des électeurs ».

Le centre Adalah, qui défend les droits civiques des Arabes Palestiniens en Israël, a quant à lui qualifié cette loi de « dernière tentative en date du gouvernement de bafouer les droits politiques de Palestiniens citoyens d'Israël. Cette loi menace un droit civique fondamental pour une société démocratique, le droit de vote et le droit d'être élu ».

Dov Khenin, député de la Liste arabe unie, a déclaré que ce vote était « une action antidémocratique d'un gouvernement antidémocratique. »

« Cette loi d'expulsion marque la fin de la démocratie israélienne », a déclaré Yoel Hasson, député de l'Union sioniste.

De nombreux commentateurs soulignent que la nouvelle législation sera très difficile à appliquer. En effet, 70 députés, dont 10 devront appartenir à l'opposition, pourront porter plainte auprès du président de la Knesset contre tout député qui soutient la lutte armée contre Israël ou incite à la haine raciale, lançant ainsi le processus de destitution.

La Commission des affaires internes de la Knesset débattait ensuite de la plainte avant de la valider avec une majorité des trois quarts de la commission. La motion pour évincer le député passerait ensuite en plénière où, si 90 députés votent en sa faveur, le député serait exclu. Le député destitué pourrait ensuite faire appel de la décision devant la Cour suprême. La décision d'expulser un député entrera en vigueur 14 jours après le vote si (et seulement si) la Cour Suprême ne le rejette pas. Pendant ces 14 jours, le député ne sera pas autorisé à participer aux discussions de la Knesset, mais sera en mesure de continuer à voter.

Les députés arabes palestiniens israéliens ont fait appel à la Cour suprême pour contester ce vote.

Loi « autorisant » la prison à partir de 12 ans

En août 2016, le Parlement israélien a voté une loi

« permettant aux autorités d'emprisonner un mineur reconnu coupable de meurtre, de tentative de meurtre ou d'homicide, même s'il ou elle a moins de 14 ans ». Pratiquement, cela revient à abaisser à 12 ans l'âge minimal. Un enfant de moins de 12 ans ne peut en effet être jugé pour un acte criminel.

B'Tselem s'est émue de l'adoption de la loi. « Plutôt que de les envoyer en prison, Israël ferait mieux de les envoyer à l'école, où ils grandiraient dans la dignité et la liberté, et non pas sous le régime de l'occupation ».

Dans les faits, la nouvelle loi s'applique là où est appliquée la loi civile israélienne, à savoir en Israël mais aussi à Jérusalem-Est illégalement annexé par Israël. En Cisjordanie occupée, la loi militaire permet déjà d'emprisonner des mineurs âgés de 12 ans.

Projet de loi dite du muezzin

En novembre 2016, la commission « ministérielle israélienne pour les affaires de législation » a débattu d'un « projet de loi dite du muezzin », prévoyant l'interdiction de l'appel à la prière via haut-parleurs, sous prétexte que « le bruit dérange les habitants vivant à proximité de la mosquée et des lieux de culte »!

Le texte stipulait que « des centaines de milliers d'Israéliens souffrent quotidiennement du bruit résultant de l'appel à la prière émanant des mosquées. La loi proposée allègue que la liberté du culte et de la croyance ne peut servir de prétexte pour porter atteinte au mode de vie général ».

Mais il existe déjà en Israël une législation régulant le bruit et la tranquillité publique. Il arrive d'ailleurs parfois qu'un muezzin doive s'acquitter d'une amende pour avoir confondu ses haut-parleurs avec la sono d'un stade de foot. Mais il ne s'agit pas d'un phénomène récurrent, loin de là. En réalité, la droite nationaliste et l'extrême droite semblent obsédées par la question des appels à la prière.

En 2011, la députée Anastassia Michaeli, du parti ultranationaliste Israël Beiteinou (« Israël notre maison ») – dont Avigdor Lieberman est le fondateur et le président – avait déjà présenté un texte visant à réduire les mosquées au silence.

Dans les jours qui ont suivi, le projet de loi a été reporté à une date non déterminée, notamment à la suite de l'intervention de députés juifs orthodoxes qui craignaient l'éventuelle application de cette loi à certains rituels juifs, comme le Shabbat.

Loi dite de « légalisation des colonies »

Au mois de novembre 2016, la Cour suprême israélienne a ordonné l'évacuation de la quarantaine de familles

israéliennes installées dans la colonie d'Amona établie près de Ramallah sur des terrains appartenant à des Palestiniens avant le 25 décembre.

En réaction, les durs de la coalition au pouvoir menés par Naftali Bennett, chef du Foyer juif, ont proposé un projet de loi israélien prévoyant une légalisation de colonies sauvages construites sur des terres privées palestiniennes en Cisjordanie occupée. Réticent dans un premier temps face aux risques de mise en cause par la communauté internationale, Benyamin Netanyahou s'est fait doubler sur sa droite et a dû accepter. Le projet de loi a été adopté à l'unanimité par la commission ministérielle des lois. La plupart des ministres de son parti, le Likoud, ont soutenu le projet de loi de Naftali Bennett, qui se présente comme le champion de la colonisation. Le Premier ministre, mis ainsi en minorité, a finalement voté le texte. Pour le Foyer juif, parti nationaliste religieux représenté dans le gouvernement israélien, ce projet de loi constituerait un premier pas vers une annexion partielle de la Cisjordanie.

Présenté en urgence, le texte a été adopté en lecture préliminaire à la Knesset.

Il stipule que le gouvernement peut ordonner la confiscation de terrains appartenant à des propriétaires privés palestiniens en échange du versement d'indemnités, en violation des Conventions de Genève sur les territoires occupés en temps de guerre et appliquées jusqu'alors par Israël. Jusqu'à maintenant pour l'ensemble de l'appareil juridique et judiciaire israélien, il était interdit de saisir des terres privées, si ce n'est pour des raisons sécuritaires.

Pour être appliqué, le texte doit être voté en trois lectures par le Parlement. Benyamin Netanyahou ne devrait le présenter en deuxième et troisième lectures qu'après l'investiture de Donald Trump. Mais ce projet de loi, s'il est adopté définitivement, pourrait être rejeté par la Cour suprême. Le procureur général israélien le juge contraire au droit international et au droit israélien. Selon les médias, le conseiller juridique du gouvernement, qui fait office de procureur général, Avichai Mandelblit, a lui aussi mis en garde sur la possibilité que des appels soient présentés auprès de la Cour pénale internationale (CPI) si ce projet de loi était définitivement adopté. Il a souligné que ce texte, « *qui porte atteinte à la propriété privée est contraire au droit israélien et au droit international* ».

De fait, cette loi sert avant tout à éviter une crise gouvernementale au sein de la coalition où les partisans de la colonisation s'opposent à toute évacuation de ce qu'ils appellent des « implantations ».

Aux yeux de la communauté internationale, toutes les

colonies quels que soient leurs statuts juridiques du point de vue israélien, sont illégales et constituent un des principaux obstacles à la paix, ce qu'a rappelé très fermement la récente résolution du Conseil de Sécurité.

Dans un communiqué des services de la chef de sa diplomatie Federica Mogherini l'Union européenne réitère son opposition ferme à la politique de colonisation par Israël.

Pour le Haut-Commissaire de l'ONU aux droits de l'homme il s'agit d'une violation du droit. « *J'exhorte les parlementaires à reconsidérer leur vote en faveur de ce projet de loi qui, s'il est adopté, aura des conséquences très importantes et nuira gravement à la réputation d'Israël dans le monde* », écrit Zeid Ra'ad Al Hussein dans un communiqué.

« *Certains ont déclaré qu'il s'agissait d'un pas vers l'annexion de la Cisjordanie* », a souligné M. Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient dans un communiqué de presse. « *Si ce projet de loi est adopté, il aura des conséquences juridiques d'une portée considérable et diminuera grandement la perspective d'une paix arabo-israélienne* ».

« *Nous espérons que la loi ne sera pas promulguée* », a relevé la porte-parole du département d'État américain Elizabeth Trudeau, assurant que la diplomatie des États-Unis était « *profondément inquiète* ». Le scénario d'une annexion rampante a suscité l'inquiétude du Département d'État américain, qui est intervenu de façon inhabituelle dans la procédure législative en pressant la Knesset de ne pas voter le projet de loi en l'état.

Dans ce climat, les attaques récentes de Benyamin Netanyahou contre la journaliste Ilana Dayan, journaliste vedette de la télé israélienne, qui mettait en cause sa probité ainsi que celle de son proche entourage, les freins mis au projet de réforme de l'Autorité de radiodiffusion israélienne qui vise à préserver l'indépendance des médias vis-à-vis du pouvoir politique inquiètent énormément. L'ONG américaine *Freedom House*, qui enquête sur les droits politiques et les libertés civiles, a rétrogradé Israël au rang de pays « *partiellement libre* ».

En mai 2016, Yaïr Golan, chef d'état-major adjoint de l'armée israélienne, avait déclaré qu'il retrouvait en Israël des processus nauséabonds qui se sont déroulés en Europe dans les années 30. Les mois qui ont suivi lui ont largement donné raison. Israël, l'autoproclamée « *seule démocratie au Proche Orient* », ne peut servir de modèle qu'à ceux qui veulent mettre fin à la liberté d'expression et qui ne préservent « *ni les valeurs, ni le mode de vie des démocraties* ». ■

Claude Bardet

Deux jeunes israéliennes refusent de servir dans l'armée d'occupation

Un mouvement d'objection de conscience pour motifs politiques se développe actuellement en Israël. Refuser de servir dans l'armée d'occupation n'a pas pour seule conséquence de faire plusieurs mois de prison militaire. C'est aussi renoncer à un certain nombre de droits ou d'avantages : accès à certains emplois, droit à l'adoption, accès gratuit à l'université... comme c'est le cas pour les Palestiniens d'Israël

Le mercredi 16 novembre 2016, deux jeunes israéliennes, Tamar Alon de Tel-Aviv, 18 ans, et Tamar Ze'evi de Jérusalem, 19 ans, se sont présentées au bureau de recrutement de l'armée israélienne à Tel Hashomer près de Tel-Aviv. Elles étaient accompagnées par 80 personnes parmi lesquelles Yousef Jabareen, député à la Knesset (parlement israélien) élu sur la liste unie. Là, elles ont déclaré leur refus de servir dans l'armée d'occupation. Elles ont alors été arrêtées et emprisonnées pendant une semaine par les autorités de l'armée. Israël reconnaît l'objection de conscience mais pas

Déclaration de Tamar Alon

Je m'appelle Tamar Alon. J'ai 18 ans. Je m'apprête le 16 novembre 2016 prochain à refuser de m'enrôler dans l'armée israélienne, et je serai probablement emprisonnée pour cela. Je souhaite remplir mes devoirs civils dans le cadre du service national.

J'ai rencontré depuis mon plus jeune âge les amis palestiniens de mes parents. J'ai rencontré des gens qui étaient censés être mes propres ennemis, mais qui me souriaient, jouaient et parlaient avec moi. Ces premières expériences m'ont appris à regarder la réalité quotidienne des Palestiniens et de la mienne avec une distance objective. Je me refuse à accepter l'affirmation selon laquelle l'oppression d'une autre nation, la négation des droits de l'homme, le racisme et la haine sont inhérents à l'existence même d'Israël.

Je n'ai pas la naïveté de croire que cette réalité est facile à appréhender, et que la solution est aisée et immédiate. Je crois cependant que la guerre, la violence, l'oppression et la domination ne nous permettront pas au fil du temps de maintenir un pays démocratique et d'être un peuple libre dans son pays. Je refuse de m'enrôler dans l'armée israélienne par souci et par amour pour la société dont je fais partie et dans l'espoir d'encourager un discours public sur son image et son avenir.



Tair Kaminer, à sa sortie de prison

pour des raisons politiques, en particulier la condamnation de l'occupation.

Sorties de prison, elles ont dû à nouveau se présenter au bureau de recrutement le lundi 28 novembre. Elles ont confirmé leur refus de servir dans l'armée d'occupation. Elles ont de nouveau été condamnées à 10 jours de prison.

Le 13 décembre, après leur troisième refus, elles se sont vu infliger la peine de 27 jours de prison. À leur sortie elles devront à nouveau se présenter au bureau de recrutement, signifier à nouveau leur refus et être à nouveau emprisonnées ; un cycle qui peut se répéter pendant des mois.

Ainsi, plus tôt dans l'année, une autre objectrice de conscience, Tair Kaminer, a passé 166 jours dans une prison militaire israélienne, la peine la plus longue pour une femme refusant le service militaire. Elle déclarait alors : « *J'ai moins peur de la prison militaire que de voir notre société perdre son humanité* ». Au mois de juillet 2016, suite à la mobilisation de dizaines de juristes israéliens arguant que le service militaire allait à l'encontre de ses convictions morales fondamentales et que le refus de Tair Kaminer d'entrer à l'armée >>>19

Pour un engagement des collectivités locales françaises

Alors que les municipalités françaises respectueuses du droit international et engagées dans le



refus de consommer des produits issus des colonies israéliennes, toutes illégales, se comptent sur les doigts d'une main, des dizaines de villes espagnoles se proclament « zones libres d'apartheid israélien » et affirment leur soutien à la campagne BDS lancée en 2005 par près de 200 organisations de la société civile palestinienne.

La dernière de ces villes est Cadix, capitale provinciale de la Communauté Autonome d'Andalousie, une ville de 120 000 habitants ; parmi elles Saint Jacques de Compostelle qui fait de son engagement politique un argument touristique et affiche : « Saint-Jacques-de-Compostelle sans apartheid. L'une des 50 destinations inoubliables de l'État espagnol où vous pourrez profiter de vacances libres d'apartheid israélien. » Saint-Jacques-de-Compostelle, Ibiza, Grande-Canarie, Cordoue, Séville, Gijón/Xixón et d'autres encore... Préparez dès maintenant vos vacances sans apartheid : boicottisrael.net/elai/mapa/.

La campagne ELAI (Espacio Libre di Apartheid Israeli) est dirigée par RESCOP, le Réseau de Solidarité Contre l'Occupation de la Palestine, et soutenue par des mouvements sociaux, des institutions publiques... elle vise à « créer des îles de conscience politique », à consolider et étendre le rejet de l'apartheid israélien en différents points du territoire espagnol.

« En se déclarant elles-mêmes zones libres d'apartheid israélien, les autorités locales sont d'accord pour boycotter les sociétés complices des violations des lois internationales et des droits des Palestiniens, et pour rompre les liens avec le régime israélien et ses institutions complices. Elles soutiendront également les efforts en vue d'accroître la conscientisation locale et elles s'engageront à suivre une politique d'achat consciente s'appuyant sur les droits humanitaires du peuple palestinien »⁽¹⁾ En France, on ne peut que constater la friolité des collectivités locales : crainte de l'infamante accusation d'antisémitisme ? Sympathie pour le projet israélien et imperméabilité aux violations des droits international et humanitaire ? Peur du verdict électoral dans un contexte de crise ? Expression d'un prétendu « souci d'équilibre » ? Il est vrai que la France est le seul pays qui envoie des militants, des élus devant les tribunaux et sanctionne les actions de

boycottage visant les produits israéliens, venant ou pas des colonies israéliennes en territoire palestinien, que ce soit au nom de la lutte contre l'antisémitisme ou de l'entrave au commerce, le plus souvent suite aux plaintes de quelque officine sioniste extrémiste ou du CRIF.

En 2002 Jean-Claude Willem, alors maire de Seclin, fut un précurseur : il avait appelé au boycott de produits israéliens au lendemain du massacre de Jénine, poursuivi par l'Association israélienne du Nord, il fut acquitté en première instance. L'appel du Parquet aboutit à sa condamnation pour entrave « à l'exercice normal de l'activité économique des producteurs israéliens. » Aujourd'hui trois villes, n'ont pas craint d'affronter l'hostilité virulente « des habituels relais du pouvoir extrémiste israélien »⁽²⁾ : Bondy, Ivry et Clermont-Ferrand ont adopté des vœux s'appuyant notamment sur le droit international et « la notice interprétative de novembre 2015 publiée par la commission européenne demandant l'étiquetage des produits fabriqués dans les colonies en Cisjordanie, à Jérusalem-Est et sur le Plateau du Golan, occupés par Israël depuis 1967 »⁽³⁾.

On aimerait que les collectivités locales françaises qui affirment leur solidarité avec la Palestine et l'expriment à travers des coopérations décentralisées ainsi que les villes françaises engagées dans la campagne pour la libération de Marwan Bargouthi franchissent le pas et adoptent des vœux pour que cesse l'importation des produits des colonies israéliennes. En attendant que l'Union européenne décide enfin d'en interdire l'importation. ■

Françoise Leblon

(1) <https://www.bdsfrance.org/des-dizaines-de-villes-espagnoles-se-proclament-libres-dapartheid-israelien/>
(2) Communiqué du Collectif National pour une Paix Juste et Durable entre Palestiniens et Israéliens
(3) Vœu du Conseil municipal de Clermont-Ferrand
* dernière minute : le Conseil provincial de Valence (Espagne) s'est déclaré le 29 décembre « zone libre d'apartheid israélien » : <https://bdsmovement.net/news/provincial-council-valencia-declares-itself-israeli-apartheid-free>

Missions solidaires : à la rencontre des Palestiniens qui résistent

Les Palestiniens en plaisantent : « octobre, c'est le mois des Français en Palestine ». Cette année aussi, de nombreux groupes sont allés en Cisjordanie, pour des missions de cueillette des olives ou simplement à la rencontre de nos partenaires. Moments privilégiés de découverte sur le terrain d'une réalité très mouvante.

Au-delà des statistiques rapportées par les médias, la colonisation s'inscrit dans le paysage de manière de plus en plus arrogante. Le réseau de murs et de colonies quienser Bethléem est presque terminé, si ce n'est une petite brèche qui reste encore à Al Walaja. Le village de Wadi Fuqin déjà surplombé à l'est par l'immense colonie de Betar Illit, se trouve pris en étau, à l'ouest par la colonie de Tsur Adassah où s'activent les grues qui construisent la zone d'activités de la colonie.

La colonisation à marche forcée

Cette vallée agricole verdoyante sera ainsi complètement enclavée et livrée à toutes les exactions des colons qui par exemple n'hésitent pas se baigner dans les réservoirs destinés à l'irrigation agricole ou à déverser leurs égouts sur les champs du village. Dans la périphérie de Bethléem, la ferme de la famille Nasser (« Tente des nations ») est le seul établissement palestinien qui reste au milieu des colonies. Cependant excavatrices et bulldozers travaillent à proximité toute la journée pour construire une yechivah dans l'extension du Gush Etzion. Les groupes qui sont allés à Duma, ce village proche de Naplouse où une famille a péri dans l'incendie de sa maison provoqué par les colons, ont pu voir l'installation continue des « avant-postes », extensions des colonies environnantes peuplées de colons des plus agressifs.

Les enfants, premières victimes de l'occupation

Accueillis au camp de réfugiés de Aïda à Bethléem, nous nous arrêtons devant une silhouette d'enfant dessinée sur un mur. Cette fresque figure Abed al-Rahman, un enfant de 13 ans tué en 2015 par l'armée alors qu'il rentrait tranquillement de l'école. Devant notre attroupement un gamin de 10 ans se précipite, énervé : « Mais qu'est ce que vous lui



Portrait d'Abed al-Rahman, 13 ans, tué en 2015 par l'armée

voulez à mon frère ? ». On a beau lui expliquer que nous venons en amis, il reste très perturbé. C'est un exemple du traumatisme des enfants confrontés à la violence de l'occupation. Même chose à Silwan près de la vieille ville de Jérusalem où 30 enfants sont « assignés à résidence » chez eux ; l'armée impose à leurs parents de les garder à la maison 24 heures sur 24. Impossible d'aller à l'école ou de jouer à l'extérieur et s'ils ont besoin de soins à l'hôpital il faut une autorisation spéciale. On imagine l'ambiance à la maison quand ces enfants s'en prennent à leurs parents devenus leurs geôliers. Cet autre garçon de Silwan part à l'école >>>19

Le projet de formation professionnelle dans les camps de réfugiés de Chatila et de Borj el Barajneh

Le projet que le Groupe local AFPS Paris 14-6 a lancé sous ce titre en juin dernier, s'articule sur les réalisations et les ambitions de l'association Rêves de réfugiés de Chatila, avec un double objet : étendre aux métiers du bâtiment les activités éducatives de l'association (créée en 2011 par 5 jeunes pour apporter aux enfants de leur camp soutien scolaire ainsi qu'activités sportives et culturelles) et prendre le relais de la coopération britannique (qui leur a récemment permis d'améliorer certaines infrastructures du camp, notamment une partie du dangereux réseau électrique) et de l'ONG américaine *Habitat for Humanity* qui a réhabilité pour eux 70 logements du camp, en faisant assurer les travaux d'amélioration d'infrastructures et de logements par des bénévoles venus de France qui formeraient sur le tas de jeunes réfugiés aux métiers du bâtiment.

Une mission d'identification s'est rendue sur place fin mai 2016. À son retour a été lancé un appel à bénévoles, professionnels du bâtiment ou bons bricoleurs. L'appel prévoyait aussi des appuis à l'association Najdeh (ONG implantée de longue date dans 13 camps de réfugiés du Liban) dans ses activités de formation des femmes et de soutien psychologique. Ce volet du projet a mobilisé 4 bénévoles – une psychologue et trois enseignantes –, Antoine Laurent qui a réalisé récemment pour France 24 un documentaire sur Rêves de réfugiés, et un écrivain journaliste étant chargés de la communication.

Entre le 22 septembre, date d'arrivée du coordinateur, et la mi-novembre, 8 bénévoles se sont succédé sur les chantiers du bâtiment. Ils ont réalisé l'amélioration de l'école de Rêves de réfugiés, de centres de Najdeh situés dans les deux camps et de trois logements. Le projet a aussi fait connaître la réalité des camps et permis d'établir des contacts précieux. En revanche le nombre des jeunes volontaires n'a pas répondu à nos attentes : Rêves de réfugiés avait évoqué 25 volontaires mais seulement 7 se sont présentés et 4 ont été formés. L'implication des familles bénéficiaires de la rénovation de leur logement a également été insuffisante.

Faut-il incriminer la préparation et l'organisation du projet, des malentendus linguistiques ou culturels, voire la pertinence d'un tel projet dans un camp de réfugiés, singulièrement celui de Chatila, lieu emblématique qui concentre déjà l'attention et les financements de multiples ONG ? L'évaluation du projet qui est en cours, s'efforcera de répondre à ces interrogations. ■

Christiane Gillmann



Dans le camp de Chatila

© AFPS

17>>> le matin en emportant ses jouets préférés : « *je veux les sauver au cas où ma maison serait détruite au retour.* »

Adapter les formes de résistance : « décoloniser les esprits »

Si noir que soit ce tableau, les Palestiniens que nous rencontrons ne se laissent pas décourager. S'ils reconnaissent que la jeunesse, confrontée au mode de vie des pays riches et à l'absence de perspective à court terme est parfois moins motivée que ses aînés, les militants cherchent de nouvelles orientations à la résistance. Les manifestations du vendredi qui durent depuis 7 ans à Nabi Saleh, voire 11 ans à Bil'in sont plus espacées voire annulées à cause des difficultés de mobilisation. Des Comités de résistance populaire plaident pour une résistance active et constructive visant particulièrement les nouvelles générations à travers l'éducation ou la mise en place d'activités incitant les jeunes à rester. C'est le sens de la coopérative de jus de raisin Al Sanabel de Halhul : donner une alternative aux jeunes pour les convaincre qu'ils vivront mieux en cultivant leur terre qu'en allant travailler dans les colonies ou en Israël. C'est également Fayez à Tulkarem qui développe un modèle d'agriculture biologique visant à l'autonomie alimentaire. À Nabi Saleh, la restauration du centre socioculturel a pour but la formation et l'éducation des jeunes du village. À Jénine, le Centre des femmes a mis en place une structure d'accueil périscolaire pour les enfants défavorisés et traumatisés par les incursions nocturnes de l'armée.

C'est peut-être Munther Amireh du Comité populaire du camp d'Aïda qui résume le mieux l'enjeu de la période actuelle : « *il n'y a pas d'horizon politique à moyen terme, la solution à deux États n'est plus possible et l'État unique démocratique est une belle idée, mais lointaine. Alors il faut tenir : donner à nos enfants une vie vivable, normale, mais sans oublier que nous sommes sous occupation et donc refuser la normalisation* »

Sans négliger l'impact des manifestations ou de la confrontation avec l'armée et les colons, des militants s'engagent dans des actions de long terme : transmettre à la jeunesse l'esprit de résistance tout en construisant les conditions d'une vie digne permettant de tenir. ■

Pierre Leparoux

15>>> était une expression de la « liberté de conscience » elle a obtenu gain de cause. Elle a témoigné avec Omar Saad lors de la tournée du Galilee Quartet à Montpellier, Nantes et Nanterre au mois d'octobre 2016. (www.france-palestine.org/Refuzniks-Nous-refusons-de-servir-l-armee-et-de-perdre-espoir)

Une autre jeune objectrice, Omri Baranes, a été exemptée en août 2016 après 67 jours de prison. Elle déclarait : « *les bombes et les armes ne sont pas la solution aux conflits. La guerre porte le lourd tribut des victimes : nos soldats sont tués, tout comme les citoyens des deux côtés. Je refuse de faire partie d'une organisation qui considère tous les habitants d'un pays ennemi comme des ennemis potentiels, et peut donc nuire à des innocents* ».

Tamar Ze'evi et Tamar Alon demandent toutes deux d'effectuer un service civil alternatif au lieu du service militaire. Tamar Ze'evi a écrit dans sa déclaration de refus : « *Pour moi, protéger la sécurité de mon foyer et des personnes qui me sont les plus chères est une obligation légitime et sociale, que j'ai toujours accepté et que j'attendais. Mais les enfants sont-ils réellement en sécurité dans la crainte des attaques terroristes et des guerres ?* » [...] « *Je ne suis pas disposée à prêter main-forte à une situation dans laquelle deux peuples vivent dans la peur l'un de l'autre et en ont payé un prix élevé depuis des dizaines d'années* » ajoute-t-elle. « *Par amour de cette terre et des êtres humains qui y vivent je veux croire, et je crois, qu'il y a une autre voie et que nous pouvons effectivement en changer.* » ■

Claude Bardet

Les deux jeunes femmes sont soutenues par Mesarvot, réseau de soutien aux objecteurs de conscience en Israël. Mesarvot : verbe refuser en hébreu, au mode féminin. Nous vous invitons à transmettre un message de soutien à ces deux jeunes femmes en envoyant un message, même en français à : solidarity.mesarvot@gmail.com, en mettant l'AFPS en copie (afps@france-palestine.org).

Comment la récupération de textiles usagés peut aider la Palestine

L'histoire commence dans les années 70 dans la région d'Albertville en Savoie. À Terre des Hommes (TDH), on récupère, deux fois par an chiffons et vieux habits. Le produit de la vente aide au financement d'actions solidaires. En 2012, TDH arrête cette opération. Pour certains, il ne faut pas laisser tomber ce ramassage. Il peut rapporter un peu d'argent qui aiderait bien la Palestine.

A la manœuvre, Paulette, elle était à TDH, elle sera à l'Association France Palestine Solidarité (AFPS). Elle bombarde sa voisine Martine responsable du ramassage et ce duo depuis organise de mains de maître cette activité à l'AFPS. Ce n'est pas facile au début. Il faut convaincre les municipalités de toutes les villes et villages de la région d'Albertville d'aider les organisateurs pour la collecte. Les arguments ne manquent pas. Ce sera pour tous un allègement du tonnage des poubelles, ce sera un coup de pouce à l'entreprise locale d'insertion qui valorisera ces tissus, (plus de 200 catégories de tissus après tri) ce recyclage sera donc un bon coup de pouce à l'environnement et une belle opportunité pour soutenir l'emploi de proximité.

C'est ainsi qu'une trentaine de communes s'engagent, qui à favoriser la collecte, qui à prêter des employés municipaux et les camions pour acheminer la récolte directement au centre de tri. Et si la commune est défaillante, eh bien ce sont les adhérents qui s'y collent en récupérant des véhicules appropriés ici ou là. Pour Albertville, cette année encore (mais M^{me} la Maire semble se faire un peu tirer l'oreille) deux camions et deux chauffeurs ont été mis à disposition pendant que quatre bénévoles assuraient le chargement des sacs que les habitants avaient déposés devant chez eux. Pas besoin de passer à la salle de musculation, au bout d'une tonne de chargement, on sent bien les muscles des bras ! Et pour le déchargement, idem, le 23 novembre dernier, plus de 13 tonnes sont passées entre les mains des militants. Treize tonnes de chiffons auxquels cette fois on a rajouté la maroquinerie, les chaussures et les peluches, voilà qui semble incroyable

tant le syndicat intercommunal investit dans des containers qu'il installe un peu partout pour valoriser les déchets. Mais certains réseaux fonctionnent bien, le secours populaire, les mosquées mettent en place des points de collecte qui « réservent » la marchandise à notre association. Au cours du marché, suivant la demande internationale, à 20 centimes le kilo en 2016, les deux collectes

annuelles nous rapportent en moyenne 5 000 euros. Mais elles nous rapportent plus si l'on considère que ces deux collectes, par la publicité qu'elles génèrent braquent les projecteurs sur la Palestine. La presse locale fait état des projets financés par l'argent du ramassage.

Cette année encore l'association apportera une aide matérielle et psychologique aux enfants du camp de Jénine. Il n'est pas rare de répondre à quelques questions sur le conflit Israélo Palestinien de gens en quête d'informations. Cela s'ajoute à nos actions ; conférences (les deux dernières : Abu Saqr, un Bédouin reçu depuis au parlement européen et

le professeur Oberlin, qui malgré quelques refus de prêt de salle par des maires a été un grand moment pour l'association et les nombreux participants), concerts, vente de produits artisanaux, d'huile d'olive, campagne BDS et contribue à construire la réputation de l'AFPS.

Cette action de ramassage de textiles usagés doit se poursuivre, elle est de ces actions bénéfiques à plusieurs niveaux qui permettront d'apporter un peu de soutien et de réconfort à ces populations palestiniennes trop souvent oubliées dans ce monde à la dérive. ■



Le déchargement de la collecte

La commission ramassage de l'AFPS d'Albertville

3000 nuits, à voir absolument

Ce film, qui a obtenu plusieurs prix, est un drame tiré d'une histoire vraie. L'action se situe dans les années 80, à la veille des massacres de Sabra et Chatila. Une jeune palestinienne est arrêtée et condamnée à 8 ans de prison par Israël, prison israélienne hautement surveillée où elle découvre qu'elle est enceinte. Envers et contre tous, elle décide de garder l'enfant et donne naissance à un garçon. Elle doit lutter pour survivre et élever son nouveau-né derrière les barreaux, et trouve dans sa relation avec les autres prisonnières, palestiniennes et (parfois) israéliennes, l'espace et le temps nécessaires pour réfléchir, s'assumer et devenir une jeune femme déterminée.



Loyal dans la cour de la prison

© JHR FILMS

La réalisatrice, Mai Masri, est palestinienne. Elle a étudié le cinéma à l'université de San Francisco, avant de réaliser de nombreux films documentaires. « 3 000 nuits » est son premier long-métrage de fiction. Sa difficulté principale a été de rassembler les fonds et de travailler avec un budget limité, mais aussi avec un enfant de deux ans.

Le film est à la fois un film sur les prisons israéliennes et sur les femmes palestiniennes. Bien qu'il ait été tourné au Liban et en Jordanie avec des acteurs professionnels mais aussi des amateurs, la réalisatrice a voulu être au plus près de la réalité. Dans un entretien, Mai Masri indique qu'elle

s'est inspirée de la vie d'une Palestinienne qu'elle a rencontrée et qui était en prison au moment où elle a mis au monde un garçon. Cette histoire l'a touchée alors qu'elle venait de devenir mère et elle a alors rencontré d'autres femmes palestiniennes qui avaient vécu cette même situation.

Pour la réalisatrice, il s'agissait d'une expérience nouvelle, spéciale et intense. Elle voulait rester au plus près de la réalité brute tout en l'accompagnant d'une esthétique poétique tirée de l'expérience carcérale elle-même. Le film a d'ailleurs été tourné durant un mois dans une ancienne prison près d'Amman en Jordanie.

Ce film a obtenu plusieurs prix, il a été encensé >>>23

Le « Yes Theatre » ou jouer c'est exister

Une scène nue ou aux décors réduits, des comédiens sans costume particulier... et pour toute arme la parole, la parole et les corps. Du théâtre bien sûr mais plus que du théâtre : « *le théâtre est un moyen de développement personnel et d'engagement citoyen* » affirme Mohammad Issa, directeur de l'ONG *Yes Theatre* de Hébron. Il est une arme qui « *permettra à la résistance de vaincre, non par la force politique ou physique mais grâce à l'intelligence, la culture et la prise de pouvoir par les femmes et les jeunes* ».

Donc une ambition « démesurée » peut-on penser, quand on sait que le *Yes Theatre* officie à Hébron, un des lieux les plus durs à vivre de toute la Palestine occupée, non seulement à cause de la présence des colons et de l'armée au cœur de la ville et autour mais aussi parce que cette région est réputée comme la plus traditionaliste du pays. Même aux « beaux jours » où la société était plus libérale, avant les années 80, il n'a jamais été possible d'y faire ouvrir une simple salle de cinéma !

Et maintenant des enfants, des ados, de jeunes adultes, hommes et femmes mêlés, s'affichent sur scène devant un public ravi et toujours plus nombreux.

Un rêve réalisé

Au départ, une troupe « *Ayam el masrah* », (avec Ihab Zahdeh, Mohammad Titi) créée en 1995 en direction des jeunes, (les jours du théâtre), couvrant Jérusalem, Gaza et la Cisjordanie et qui, à partir de 1997 travaille sur Hébron ; puis un projet porté par quelques comédiens – un rêve au début –, celui de monter une structure propre à Hébron avec un but : aider les habitants, en particulier jeunes et femmes, à construire un futur moins sombre, plus épanouissant, « libéré ». Et ce, en connaissant, affrontant, transformant les divers « *cercles dans lesquels nous vivons* » explique, dans une interview, Raed Alshioukhi, un des acteurs, « *cercle familial d'abord, puis celui de la société, incluant les religieux, celui du gouvernement et celui de l'occupant* ». Rêve réalisé en 2008.

Le « Yes Theatre » dans sa variété

Au *Yes Theatre*, on fait, bien sûr, du théâtre mais plus que cela. Une troupe professionnelle crée des spectacles, certains à partir de textes existants, d'autres écrits pour la troupe, qui sont vus par un large public, jeunes et/ou adultes.

Depuis les débuts, des ateliers fonctionnent en direction des enfants et des jeunes qui apprennent les techniques



« 3 en 1 », à Caen, en septembre 2014

© JONATHAN DAITCH

théâtrales, des plus classiques jusqu'à l'improvisation et au travail sur le corps, – ce corps si caché, si contraint en ce qui concerne les jeunes filles et les femmes – montent des spectacles et les présentent en public. Il organise aussi des ateliers destinés aux professeurs, aux formateurs, aux animateurs et autres travailleurs sociaux. Et part en tournée à l'étranger, dont la France grâce à l'aide des « Amis d'Al Rowwad ».

Une autre facette du *Yes* : les échanges et le travail en

commun avec des artistes et des troupes venant de l'étranger. Dernièrement, en avril 2016, le théâtre de l'Opprimé était à Hébron. Rui Frati, metteur en scène et Rafael Fournier, comédien, y ont animé une semaine de stage intense durant lequel les participants ont travaillé les personnages d'une pièce de théâtre, « Samih » et se sont familiarisés avec l'idée du théâtre-forum (improvisations puis fixation d'une histoire courte sur des situations critiques concernant la société dans laquelle vivent les participants). Des comédiens japonais ont aussi récemment travaillé à Hébron.

Autre échange : début 2012, des ateliers et cinq semaines de travail pour traduire et jouer, en arabe, un spectacle de marionnettes – créé en France à Narbonne, par « Tintamarre et bouts de ficelle », qui raconte une histoire commune aux trois religions « L'Arche de Noé » avec ses animaux parlant, râlant, se disputant, se soutenant, joués par des enfants et des ados, spectacle qui a ensuite été joué en France en arabe avec traduction.

Un jeune comédien amateur devenu bénévole et acteur dans sa société

Le Yes Theatre, c'est aussi l'utilisation du théâtre comme outil de connaissance de soi, de résolution de problèmes et de résilience avec une action spécifique appelée « Libérer les enfants palestiniens de la prison ».

Samih, 25 ans, ancien jeune ado comédien à Ayam, puis

revenu à la scène depuis quatre ans au Yes, joue et participe bénévolement aux actions en cours ; il a d'abord suivi une solide formation mixte – une révolution à Hébron –, plusieurs stages pour des 16/22 ans, (actuellement les filles y sont plus nombreuses que les garçons) lui permettant d'animer des ateliers théâtre-ados et adultes (mères de famille), au cours de sessions allant de 15 à 60 heures.

À côté de ces ateliers classiques, il anime, après une formation au « théâtre thérapeutique » des ateliers destinés aux enfants sortant des prisons israéliennes, avec pour but de reprendre confiance en soi, connaître ses droits, dépasser les traumatismes liés à l'arrestation, aux mauvais traitements subis, se remettre à vivre comme un enfant... enfin essayer.

Bien sûr si le *Yes Theatre* travaille avec des ONG et des troupes étrangères, il est en lien avec les autorités en place, ministère de l'Education palestinien, gouvernorat de Hébron, UNRWA. En France, il est soutenu par l'association Les Amis d'Al Rowwad, association créée au départ pour aider la troupe de théâtre du camp d'Aïda (Bethléem) créée par Abdel Fatah Abusrouf.

Prochaine tournée du Yes, vers le Japon, prévue en 2017.
Contacts : yes.theatre@gmail.com ■

Colette Berthès



Layal dans sa cellule

21>>> par la critique et par des personnalités bien connues (Leïla Shahid, Ken Loach ou Jack Lang).

À signaler également qu'il a été déprogrammé du Festival ciné-Palestine par la municipalité (LR) d'Argenteuil.

Quelques groupes locaux ont d'ores et déjà eu l'occasion de le voir et de le projeter. L'AFPS soutient ce film qui est projeté en avant-première dans différentes villes en présence de la réalisatrice. Sortie nationale : 4 janvier 2017

« Allez voir le beau film de Mai Masri, il vous racontera le combat des femmes palestiniennes et vous expliquera pourquoi notre poète Mahmoud Darwish a dit un jour "nous souffrons d'un mal incurable qui s'appelle l'espoir..." »
Leïla Shahid

Pour tout contact avec la distribution : hague.philippe@gmail.com ■

Michel Basileo

Échos du Conseil National

Le Conseil national des 10 et 11 décembre à Nanterre avait un ordre du jour copieux. Pierrick et Marianne, les présidents de séance ont su laisser le temps au débat tout en permettant d'aborder l'ensemble des questions. Retenons-en quelques points clés.

Le débat sur la situation politique, sur fond d'élections américaines avec les conséquences lourdes qui risquent s'en suivre pour les Palestiniens. Taoufiq, invité officiel au congrès du Fatah, a brossé un tableau contrasté de la situation. La crise du leadership palestinien se conjugue à de fortes pressions extérieures de la part de certains pays arabes. Se trouve questionnée la stratégie, notamment diplomatique, face au blocage total côté israélien. Mais deux exigences émergent, au sein du Fatah comme chez les autres forces politiques : refonder l'OLP, résister en restant sur place.

Les retours de nos groupes partis en mission montrent une « résistance populaire », qui correspond à une aspiration profonde, à la recherche de formes d'action nouvelles, les manifestations du vendredi étant très coûteuses du fait de la répression et de la violence accrue des colons. La formation des jeunes par l'éducation et la culture est vue comme un enjeu de résistance essentiel.

José, de Perpignan, a présenté un rapport ⁽¹⁾ sur le mouvement syndical palestinien et son rôle dans la résistance. Nous devons être attentifs à ce qui est un vrai renouveau d'un syndicalisme de combat. De ce point de vue, l'AFPS a un rôle à jouer pour faciliter les liens directs entre syndicats français et palestiniens et aussi au niveau européen (par exemple avec les campagnes Banques ou contre l'accord d'Association).

Sur proposition du GT éducation il est décidé de ne pas engager la demande d'homologation auprès de l'Éducation nationale comme organisme d'éducation populaire accrédité pour intervenir dans les établissements scolaires. Fausse bonne idée qui, dans le contexte actuel, pourrait trop facilement être utilisée contre nous. La décision est prise par vote : 33 pour, 4 contre, 2 abstentions.

Le point est fait sur les attaques contre la liberté d'expression et le droit

d'appeler au boycott. La condamnation de 4 militants de Toulouse pour un pseudo-délit d'entrave lors de simples distributions de tracts est inquiétante, même si elle n'a donné lieu qu'à des peines légères. Nous devons suivre ces affaires avec attention et fournir un outillage juridique.

L'appréciation du CN sur la publication au JO de l'avis sur l'étiquetage montre un large consensus pour y voir une avancée qui tient beaucoup à notre mobilisation (voir article pages 6-7), mais une avancée insuffisante. Il faut relancer des journées d'action et que les GL mènent l'enquête dans les magasins.

Le point est fait sur le démarrage de la campagne Banques dès janvier en s'appuyant sur les documents produits par le groupe des 7 (AFPS, Al-Haq, CCFD-Terre solidaire, FIDH, LDH, CGT, Solidaires) et sur la campagne, à dimension européenne, pour la suspension de l'accord d'association. Même chose concernant la coopération militaire et sécuritaire avec la sortie d'un nouveau cahier de l'AFPS (voir article pages 2-3).

Le dimanche matin a été largement consacré à la « Campagne 2017 » à l'occasion des anniversaires Balfour 1917, plan de partage de 1947, guerre de juin 1967. Nous la concevons non comme une série de commémorations mais comme une invitation à lire et reconnaître l'histoire pour une action large de sensibilisation en 2017. Un plan de communication est en cours avec l'aide d'une professionnelle.

Les élections vont largement saturer le paysage médiatique. La Plateforme a déjà élaboré un questionnaire aux candidats pour la présidentielle. Nous pourrions largement l'utiliser et l'adapter pour questionner au plan local les candidats aux législatives. La politique étrangère est un des enjeux du débat électoral, les candidats seront mis devant leurs responsabilités sur la Palestine.

Autres points abordés : la périodicité des Congrès, dont le prochain CN débattrait et qui pourrait être portée à 3 ans, la relance ou la réorientation de la campagne prisonniers et la question des adhésions qui fait apparaître de fortes disparités entre les groupes.

(1) Il est possible d'en passer commande, via le siège.

Palestine Solidarité

janvier 2017

Trimestriel édité par l'Association
France Palestine Solidarité
(AFPS)

Directeur de publication :
Taoufiq Tahani

Comité de rédaction : Claude Bardet,
Michel Basileo, Christiane Gillmann,
Françoise Leblon, Jean-Marc Lévy,
Guy Mallié, Marilyn Pacouret,
Jean-Paul Roche

Président de l'AFPS :
Taoufiq Tahani

Maquette et mise en page :
Jean-Marc Lévy

CPPAP : N° 0504 G 83106

Imprimerie : Chevillon imprimeur
26, boulevard Kennedy
89100 Sens

Association France Palestine Solidarité
21 ter, rue Voltaire
75011 Paris (M° Rue des Boulets)
Tél. : 01 43 72 15 79
Fax : 09 56 03 15 79
CCP : La Source 34 521 83 N

Palestine Solidarité

afps@france-palestine.org
www.france-palestine.org

Trimestriel indiquant la position de l'AFPS sur la question palestinienne et apportant des informations sur la vie de l'association, les activités de ses groupes locaux et celles de ses partenaires du mouvement de solidarité avec la Palestine. Quatre numéros par an.

Abonnement :
5 € pour les adhérents à l'AFPS
8 € pour les non adhérents
Abonnez-vous !